

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 39
Nombre de représentés : 10
Nombre d'absents : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE NEUF AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_015_CC_15
PAPI DE L'HERMITAGE Phase 2 -
Demande d'ouverture d'enquête
parcellaire - Ravine de l'Hermitage aval

Nombre de votants : 49

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
3 avril 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
16/04/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Virginie SALLE procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Philippe LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN - Mme Marie-Annick HAMILCARO procuration à Mme Brigitte DALLY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

AFFAIRE N°2025 015 CC 15 : PAPI DE L'HERMITAGE PHASE 2 - DEMANDE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE - RAVINE DE L'HERMITAGE AVAL

Le Président de séance expose :

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations), la Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) est compétente, depuis le 1er janvier 2018, pour le suivi et la mise en œuvre du dossier d'aménagement et de protection contre les crues des secteurs de La Saline les Bains et de l'Hermitage les Bains (Dit PAPI de l'Hermitage).

Ce dossier a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n°2017-1075 délivré le 15 mai 2017 à la Commune de Saint-Paul et transféré de droit au TCO. Cet arrêté a été prorogé pour une durée de 5 ans par arrêté préfectoral 2022-255/SG/SCOPP du 11 février 2022.

Une première tranche de travaux a été réalisée (Ravine Hermitage amont), une seconde doit démarrer en 2025 (canal de dérivation). Pour poursuivre le projet au niveau de la ravine Hermitage aval, il convient de poursuivre les procédures de maîtrise foncière. Les négociations amiables seront privilégiées mais il est nécessaire de poursuivre la procédure d'expropriation par le biais d'une nouvelle enquête parcellaire sur ce nouveau secteur pour s'assurer la maîtrise du foncier nécessaire. Il est donc nécessaire d'ouvrir une seconde enquête parcellaire sur la phase 2 du projet.

L'enquête parcellaire a pour objectif d'établir avec précision la liste des emprises impactées ainsi que les propriétaires concernés afin que ces derniers, suite à une notification individuelle, puissent faire part de leurs éventuelles observations. L'enquête parcellaire, aboutira, en cas de conclusions favorables, à un arrêté de cessibilité des parcelles concernées en vue d'une ordonnance d'expropriation.

L'ouverture de l'enquête parcellaire doit être demandée au préfet accompagné du dossier composé comme suit :

- Notice explicative
- Etat parcellaire contenant la liste des emprises et des propriétaires concernés établie selon les renseignements du fichier immobilier ou à défaut, ceux du cadastre
- Plan parcellaire matérialisant les emprises impactés par le projet et devant être acquis.

Le périmètre de la phase 2, correspondant à l'endiguement de la ravine « Hermitage aval », se compose de 22 unités foncières (une unité foncière est composée d'une ou plusieurs parcelles appartenant à un ou plusieurs propriétaire-indivisaires). Cette phase porte sur une emprise totale de 5322m². L'état parcellaire et le plan parcellaire sont annexés aux présentes.

Le dossier d'enquête parcellaire est consultable en séance et auprès du service immobilier et foncier du Territoire de l'Ouest.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/03/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 13/03/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

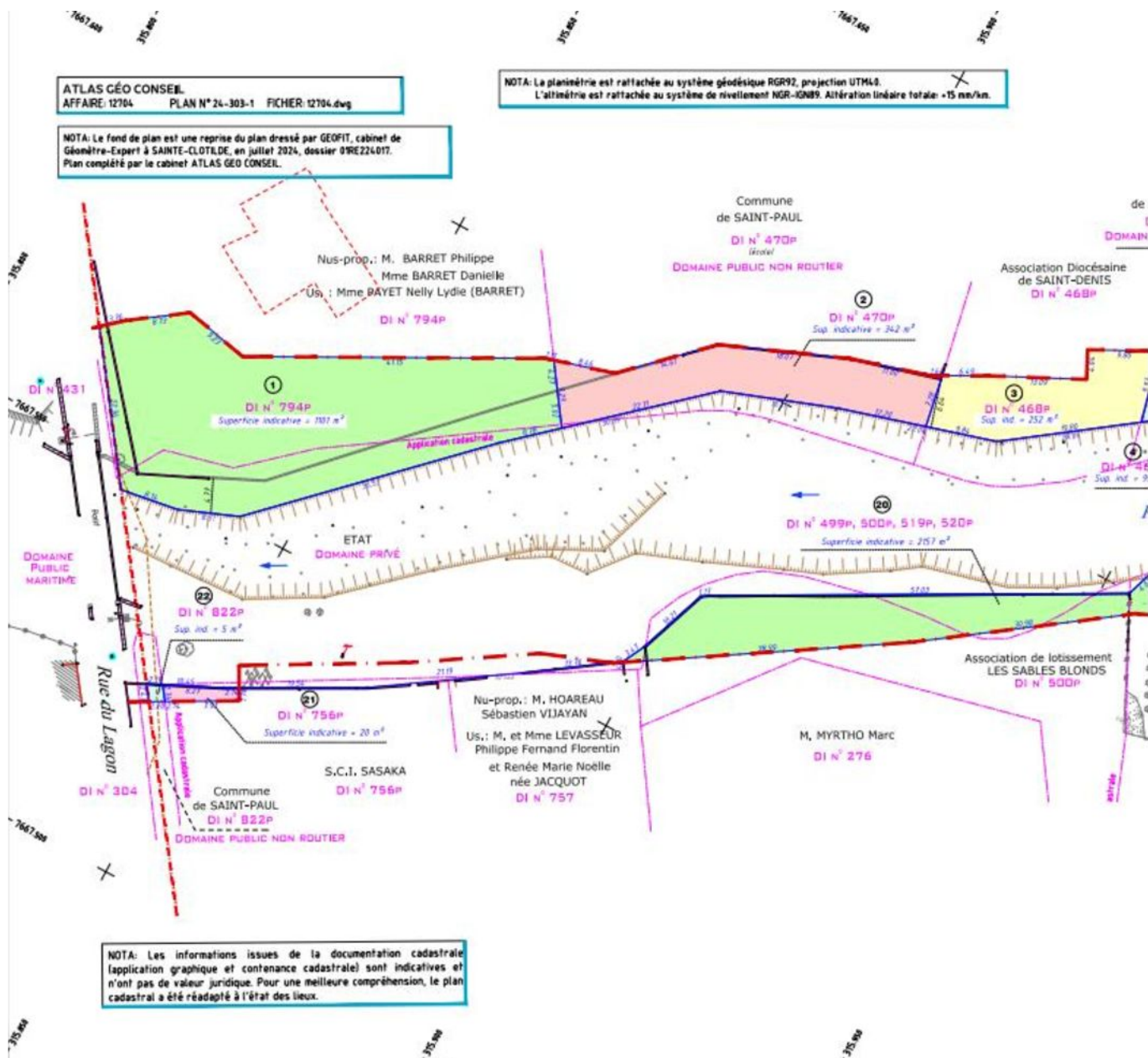
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER le dossier d'enquête parcellaire destiné à être soumis à enquête publique conformément aux dispositions du code de l'expropriation, en vue de son dépôt en préfecture ;**
- AUTORISER le Président à demander au Préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire sur la phase 2 du projet PAPI Hermitage / Saline Les Bains - Ravine Hermitage aval ;**
- AUTORISER le Président à solliciter, auprès du Préfet, la désignation d'un commissaire enquêteur pour diligenter l'enquête publique susvisée ;**
- AUTORISER le Président, après l'enquête publique, à solliciter auprès du Préfet, la délivrance de l'arrêté de cessibilité ainsi que l'ordonnance d'expropriation, afin d'acquérir, en cas d'échec des négociations amiables, par voie d'expropriation, les emprises nécessaires à la réalisation du projet susvisé ;**
- AUTORISER le Président à poursuivre les négociations amiables, dès l'ouverture de l'enquête précitée, sur la base de l'estimation de l'avis des Domaines et en cas d'échec, d'initier la procédure de fixation judiciaire des indemnités devant le juge de l'expropriation ;**
- AUTORISER le Président à solliciter les subventions ou toute autre aide auprès des partenaires pour les acquisitions foncières réalisées pour les besoins du projet susvisé ;**
- AUTORISER le Président à signer tout acte à intervenir à cet effet.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

PLAN PARCELLAIRE planche 1



NOTA: Les limites transversales entre les différentes parcelles sont indicatives, suivant l'état de lieux actuel et les documents fonciers existants. Les superficies des lots sont donc indicatives et n'ont pas de valeur juridique.

PLAN PARCELLAIRE planche 3

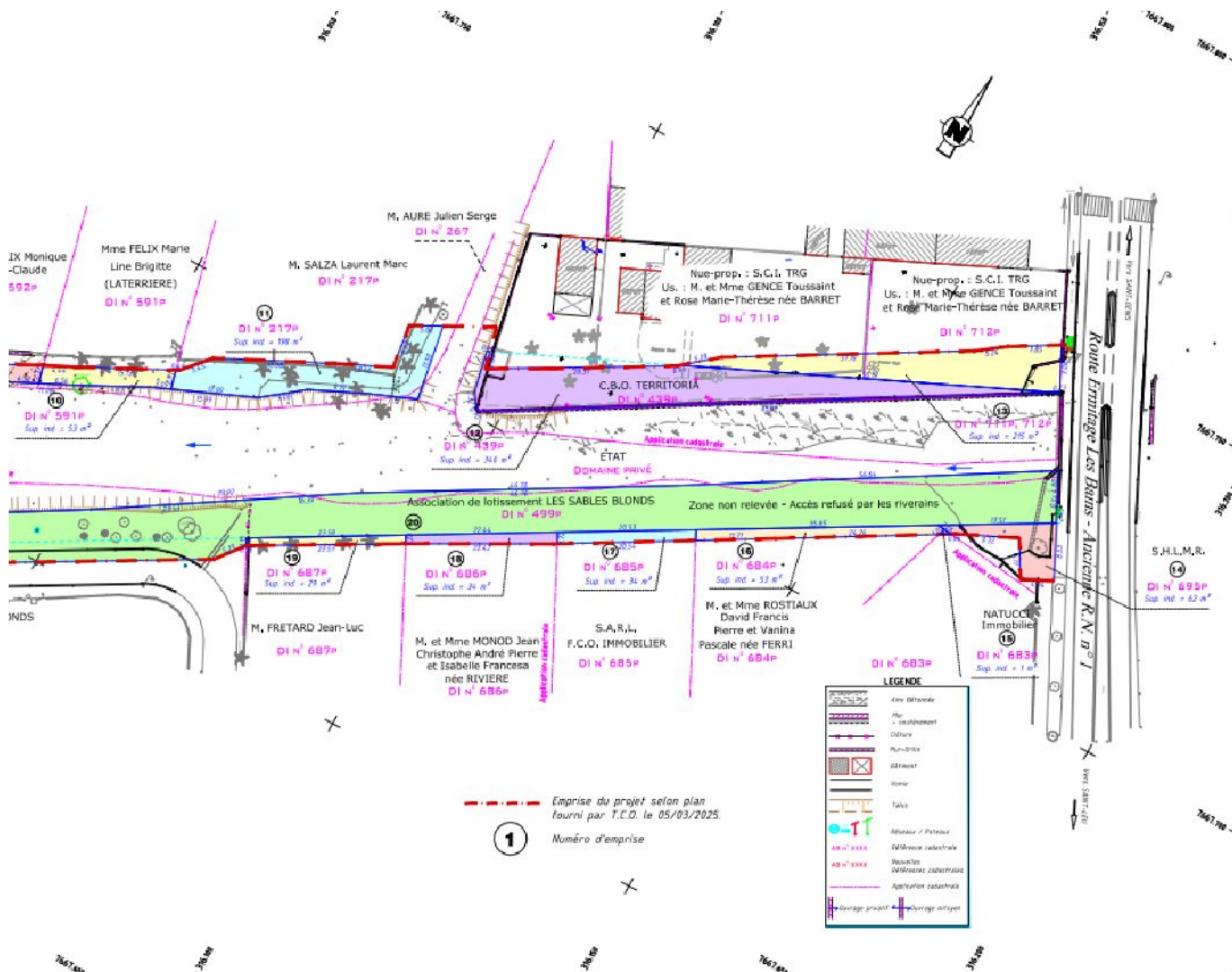


Tableau parcellaire

Section	Numéro	Lieu dit	Emprise à acquérir en m ² A affiner avec le plan parcellaire définitif en cours de consolidation par le géomètre
DI	217	57 Ruelle des Ajoncs	198
DI	223	9302 Rue Bougainvillée	100
DI	439	Village de l'Hermitage les Bains	346
DI	466	9202 Ruelle des Ajoncs	95
DI	468	9202 Ruelle Des Ajoncs	252
DI	470	Ruelle des Ajoncs	342
DI	499	Lotissement Les Sables blonds	1858
DI	500	Lotissement Les Sables blonds	2157
DI	519	Lotissement Les Sables blonds	
DI	520	Lotissement Les Sables blonds	
DI	591	55 Ruelle des Ajoncs	53
DI	592	53 Ruelle des Ajoncs	47
DI	607	47 Ruelle Des Ajoncs	98
DI	683	36 rue des demoiselles	1
DI	684	38 rue des Demoiselles	53
DI	685	40 rue des Demoiselles	34
DI	686	42 rue des Demoiselles	34
DI	687	44 rue des Demoiselles	29
DI	695	RN Hermitage	62
DI	711	214 RN Hermitage	215
DI	712	212 RN Hermitage	
DI	756	9023 rue Léon Dierx	20
DI	794	9921Bd Leconte Delisle	1101
DI	822	9352 rue du Lagon	5
DI	855	42 Ruelle des Ajoncs	34
DI	856	40 Ruelle des Ajoncs	46